

PHAR 83

Dispositif d'Appui aux Colos Inclusives (Daci)

Tous types de handicap



Public concerné

- Enfants de 6 à 17 ans bénéficiaires de l'AEEH et résidant dans le Var

Le DACI résulte de la volonté de créer une offre permettant à des enfants en situation de handicap de profiter de séjours en colonies de vacances ordinaires dans les mêmes conditions que les autres enfants en mettant en place les aménagements nécessaires à leurs besoins tout au long du séjour (ex : déploiement d'un animateur en prise en charge individuelle)

Il ne s'agit pas d'organiser de nouveaux séjours mais de contribuer à ceux existants et accessibles



ENSEMBLE DES ACTIVITÉS MENÉES

- Communication adaptée avec les familles
- Interlocuteur unique en interface avec la famille, l'équipe du séjour, les éventuels professionnels médico-sociaux qui interviennent
- Etude et analyse des besoins d'accueil spécifiques à chaque enfant
- Mobilisation des aménagements supplémentaires nécessaires (humains, matériels, logistiques...)
- Bilan et évaluation du dispositif pour une amélioration continue

ACTIVITÉS MENÉES AVEC LES COMMUNES DE L'AGGLOMÉRATION ET/OU L'AGGLOMÉRATION :



COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

- Coordonnateur du DACI



CHAMP D'ACTION GÉOGRAPHIQUE

- Séjours organisés dans le Var par des organisateurs varois mais aussi dans les départements limitrophes



PRÉREQUIS POUR BÉNÉFICIER D'UN ACCOMPAGNEMENT / D'UNE PRISE EN CHARGE

- Bénéficier de l'AEEH et résider dans le Var



CAPACITÉ D'ACCUEIL



MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

- Rendez-vous sur place, visites à domicile, rendez-vous téléphoniques, visioconférences.
 - Rencontre de la famille et de l'enfant pour dresser le profil de l'enfant (handicap et besoins spécifiques) et repérer les goûts, attentes, désirs, choix de la famille et de l'enfant.

- Création du projet de l'enfant (contrat d'appui) et proposition du contrat d'appui à l'inclusion à la famille et signature du contrat (DACI et famille)



PRISE EN CHARGE GRATUITE / PAYANTE

- Dispositif pris en charge, pas de surcoût handicap de la famille
- La famille règle seulement le prix d'un séjour de droit commun, comme toute famille ayant un enfant



ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

- 132 Rue de Strasbourg, 83210 SOLLIES-PONT

ADRESSE DE L'ANTENNE LOCALE

-



PERSONNE À CONTACTER

- Coordinatrice, Madame BAUDRY : 07.62.58.88.58
- Mail : daci@phar83.fr



ACCUEIL ET PERMANENCES (JOURS ET HORAIRES)

- Du lundi au vendredi de 9h à 17h



SOUTIENS FINANCIERS EXISTANTS (DÉPARTEMENT, RÉGION, ENTREPRISES, COMMUNES)

- › CAF du Var
- › ANCV



PARTENAIRES SOCIAUX

- › CAF du Var